



NATIONS  
UNIES



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2009/10  
9 juillet 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE  
À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION**

### **Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa sixième session, tenue à Bonn du 1<sup>er</sup> au 12 juin 2009**

#### **TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour).....	1 – 3	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (point 2 de l'ordre du jour).....	4 – 11	3
A. Adoption de l'ordre du jour .....	4 – 5	3
B. Organisation des travaux de la session.....	6 – 11	4
III. PERMETTRE L'APPLICATION INTÉGRALE, EFFECTIVE ET CONTINUE DE LA CONVENTION PAR UNE ACTION CONCERTÉE À LONG TERME, DÈS À PRÉSENT, D'ICI À 2012 ET AU-DELÀ, EN RÉFLÉCHISSANT NOTAMMENT À: (point 3 de l'ordre du jour)		
Une vision commune de l'action concertée à long terme		
Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques		
Une action renforcée pour l'adaptation		
Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation		

**TABLE DES MATIÈRES** (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique .....	12 – 21	5
IV. QUESTIONS DIVERSES (point 4 de l'ordre du jour) .....	22	8
V. RAPPORT DE LA SESSION (point 5 de l'ordre du jour).....	23	8
VI. CLÔTURE DE LA SESSION .....	24	8
Annexe		
Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sera saisi à sa sixième session.....		9

## **I. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention a tenu sa sixième session à l'Hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 1<sup>er</sup> au 12 juin 2009.
2. Le Président du Groupe de travail, M. Michael Zammit Cutajar (Malte), a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux Parties et aux observateurs. Il a aussi salué M. Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil) en sa qualité de Vice-Président du Groupe de travail et M<sup>me</sup> Lilian Portillo (Paraguay) en sa qualité de Rapporteuse.
3. Le Président a fait observer que le Groupe de travail avait achevé la série d'ateliers prévus à sa cinquième session et était désormais prêt à se lancer résolument dans les négociations comme il en était convenu à sa troisième session<sup>1</sup>, décision saluée par la Conférence des Parties à sa quatorzième session<sup>2</sup>. Il a invité les Parties à examiner le contenu et la forme du texte à arrêter d'un commun accord, soulignant que le fait de se concentrer sur le fond permettrait de faire des progrès véritables au cours de la sixième session du Groupe.

## **II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juin, le Groupe de travail spécial a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/AWGLCA/2009/6).
5. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation:
    - a) Adoption de l'ordre du jour;
    - b) Organisation des travaux de la session.
  3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:
    - a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
    - b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
    - c) Une action renforcée pour l'adaptation;

---

<sup>1</sup> FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 33.

<sup>2</sup> Décision 1/CP.14.

- d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;
  - e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

### **B. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. À l'ouverture de la session, le Président a proposé que le Groupe de travail commence par examiner le point 3 de l'ordre du jour, pour se saisir ensuite des points 2 b), 4 et 5. Le Groupe a approuvé l'organisation des travaux proposée.

7. Le Groupe de travail a examiné le point 2 b) de l'ordre du jour à sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juin. Le Président a appelé l'attention des délégués sur la note relative au déroulement de cette session, publiée sous la cote FCCC/AWGLCA/2009/7.

8. Au cours de la même séance, le Président a invité le Groupe à procéder à une première lecture du texte de négociation figurant dans le document FCCC/AWGLCA/2009/8 dans le cadre de séances plénières informelles, qui bénéficieraient de services d'interprétation et seraient ouvertes aux organisations ayant le statut d'observateur afin de faciliter l'examen équilibré des idées et des propositions des Parties sur tous les aspects du Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13), et de donner un aperçu général de leurs corrélations.

9. Le Président a ensuite proposé qu'après une première lecture du texte le Groupe de travail passe à la deuxième phase des travaux qui porterait sur l'examen détaillé des éléments précis du Plan d'action de Bali. Le Groupe a approuvé l'organisation des travaux proposée.

10. Au cours de la même séance, le Groupe de travail est convenu de procéder à des consultations informelles animées par le Président pour permettre aux Parties d'échanger des vues sur la ou les formes juridiques à retenir pour le résultat final, en gardant à l'esprit l'engagement politique pris par toutes les Parties au Plan d'action de Bali de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà.

11. Le Groupe de travail est aussi convenu d'examiner l'organisation ultérieure des travaux, notamment pour la réunion informelle qui aura lieu du 10 au 14 août 2009 et pour la première partie de la septième session du Groupe de travail spécial, dans le cadre de consultations informelles animées par le Président et le Vice-président.

### **III. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:**

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **Une vision commune de l'action concertée à long terme**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

**Une action renforcée au niveau national/international pour  
l'atténuation des changements climatiques**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

**Une action renforcée pour l'adaptation**

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

**Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et  
du transfert de technologies pour appuyer les mesures  
d'atténuation et d'adaptation**

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

**Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et  
d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation  
et d'adaptation et la coopération technologique**

(Point 3 e) de l'ordre du jour)

12. Le Groupe de travail spécial a examiné ces points ensemble à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, les 1<sup>er</sup> et 12 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/AWGLCA/2009/7, FCCC/AWGLCA/2009/8, FCCC/AWGLCA/2009/9, FCCC/AWGLCA/2009/MISC.4 (Part I) et (Part II) et Add.1 et 2, et FCCC/AWGLCA/2009/MISC.5.

13. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a rappelé qu'à sa quatrième session, le Groupe de travail avait invité son président à élaborer sous sa propre responsabilité un texte de négociation, devant être examiné à la sixième session, qui tenait compte des idées et des propositions avancées par les Parties et du document FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev.1 ainsi que des débats du Groupe de travail à sa cinquième session et des communications reçues des Parties jusqu'au 24 avril 2009<sup>3</sup>. Le Président a soumis ce texte de négociation (mentionné au paragraphe 8 ci-dessus) aux délégués.

14. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants de 32 Parties, dont un a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom des pays les moins avancés, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), un au nom du Groupe des États d'Afrique, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement et un au nom du Groupe composite. Des déclarations ont également été faites au nom d'organisations non gouvernementales commerciales et industrielles, d'ONG de défense de l'environnement, des organisations représentant les peuples autochtones et d'ONG représentant les milieux syndicalistes.

15. Comme il a été convenu au titre du point 2 b) de l'ordre du jour, le Groupe de travail a tenu 12 séances plénières informelles pour procéder à une première lecture du texte de négociation et poursuivre les travaux de manière plus détaillée sur ce texte au cours d'une deuxième lecture. Au cours de ces réunions plénières informelles, les Parties ont formulé des observations d'ordre général sur la structure et la teneur du texte, émis des réserves et formulé des objections concernant certains points et proposé des ajouts et des modifications, ce qui a été facilité par la communication électronique de ces apports au texte au cours de la session.

---

<sup>3</sup> FCCC/AWGLCA/2008/17, par. 26 et 27.

16. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a fait savoir aux Parties que le secrétariat mettrait à leur disposition une version révisée du texte de négociation contenant tous les éléments nouveaux apportés par les Parties au texte du Président au cours de la session<sup>4</sup>.

17. Au cours de la même séance, le Président a fait savoir que les consultations informelles auxquelles il est fait référence au paragraphe 10 ci-dessus concernant la ou les formes juridiques à retenir pour le résultat qui serait atteint d'un commun accord comme prévu par le Plan d'action de Bali avaient permis un échange de vues fructueux et donné la possibilité de clarifier certains points de procédure.

18. Également au cours de la 2<sup>e</sup> séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations informelles auxquelles il est fait référence au paragraphe 11 ci-dessus concernant l'organisation des travaux futurs, qui avaient été animées par le Vice-Président. Il a résumé ce qu'il pensait être les conclusions de ces consultations comme suit:

a) Après la première et la deuxième lecture du texte au cours de la présente session, le Groupe de travail passera à la troisième phase des travaux sur le texte de négociation au cours de sa réunion du mois d'août;

b) Les travaux de cette troisième phase se dérouleront en groupes informels et porteront sur tous les aspects du Plan d'action de Bali. Ces groupes examineront le texte de négociation révisé et s'efforceront de le rendre plus complet et plus cohérent. Pas plus de deux groupes ne se réuniront au même moment. Ces réunions seront ouvertes à toutes les Parties ainsi qu'aux organisations dotées du statut d'observateur conformément à la pratique établie. La programmation des groupes informels tiendra compte des interactions entre eux. On s'efforcera, dans la mesure du possible, d'éviter que deux groupes traitant de sujets étroitement liés ne se réunissent au même moment;

c) Le travail sera réparti entre cinq groupes informels sur l'adaptation, l'atténuation, la mise au point et le transfert de technologies (renforcement des capacités), le financement et une vision commune. Le thème de l'atténuation sera examiné de manière intégrée, mais les travaux concernant certains éléments du paragraphe 1 b) du Plan d'action de Bali seront confiés à des sous-groupes à composition non limitée. Les points figurant dans le paragraphe 1 b) (iii) à vi) notamment se prêteraient bien à un examen par des groupes distincts. Les travaux de ces sous-groupes de l'atténuation seront organisés suivant les modalités décrites à l'alinéa *b* ci-dessus. Le Président demandera l'aide du Vice-Président et d'autres délégués pour faciliter les travaux de ces groupes;

d) Ces groupes informels tiendront trois séances plénières informelles à savoir une brève séance d'ouverture, une séance au milieu de la semaine pour faire le point et une séance de clôture. La séance de milieu de semaine pourrait également servir à examiner les questions structurelles ou «architecturales» globales portant sur l'ensemble du texte et les éléments transversaux tels que les dispositions institutionnelles. Après cette réunion de milieu de semaine, le Président pourra organiser à nouveau une consultation informelle sur la forme juridique du résultat à atteindre d'un commun accord et sur d'autres questions qui pourront être soulevées;

e) Des services d'interprétation seront assurés pour les réunions plénières informelles et, dans la mesure du possible, pour les réunions des groupes informels;

f) Le Président présentera d'autres propositions concernant la structure, le calendrier et les modalités des travaux pour la réunion d'août, avant cette réunion, dans une note informelle qui sera publiée sur le site Web de la CCNUCC. Cela permettra aux délégations de planifier leur participation

---

<sup>4</sup> Le texte de négociation révisé a été publié sous la cote FCCC/AWGLCA/2009/INF.1.

aux travaux de la réunion. Le calendrier proposé tiendra compte du fait que les réunions se terminent normalement au plus tard à 18 heures. Cette heure limite ne pourra être repoussée qu'après consultation avec les Parties;

g) Il est entendu que les Parties prenant part aux réunions informelles peuvent demander au Président d'entreprendre d'autres travaux pour la préparation de la première partie de la septième session du Groupe de travail. Le Président consultera les Parties au cours de la réunion informelle concernant la préparation et l'organisation des travaux de la session;

h) En outre, il est rappelé qu'il est entendu que:

- i) L'organisation des textes et l'examen de ces textes se feront sans préjudice de la forme que prendront les résultats auxquels aboutira le Groupe de travail d'un commun accord;
- ii) Le processus de négociation demeurera ouvert à de nouveaux éléments jusqu'à sa conclusion;

i) Enfin, le fait que le Groupe de travail se consacre désormais pleinement aux négociations rend inutile la préparation par le Président d'un résumé des opinions exprimées au cours de ses sessions. Par conséquent, ces résumés ne seront plus élaborés pour la présente session ni pour les sessions ultérieures du Groupe de travail.

19. Au cours de la même séance, la Présidente de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), M<sup>me</sup> Helen Plume (Nouvelle-Zélande), a rendu compte oralement au Groupe de travail, comme l'en avait priée le SBSTA à sa vingt-neuvième session, des progrès réalisés concernant le point de l'ordre du jour intitulé «Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures»<sup>5</sup>. La Présidente a également dit que le SBSTA avait invité le Groupe de travail à prendre note de l'importance de la recherche et de l'observation systématique pour appuyer l'application de la Convention. Enfin, s'exprimant aussi au nom de M<sup>me</sup> Liana Bratasida (Indonésie), Présidente de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), elle a informé les délégués des progrès réalisés par le SBSTA et le SBI sur la question de la mise au point et du transfert de technologies et a rappelé que les deux organes subsidiaires avaient demandé au Groupe de travail d'examiner, selon qu'il convenait, les informations figurant dans les récents rapports du Groupe d'experts du transfert de technologies.

20. À la même séance, des déclarations ont été faites par quatre Parties, dont une a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'Organisation maritime internationale a également fait une déclaration.

21. Au cours de la session le secrétariat a annoncé que le nouveau Gouvernement salvadorien, qui avait pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2009, avait annulé la dernière communication de ce pays ainsi que ses communications antérieures concernant le Plan d'action de Bali<sup>6</sup> et avait souscrit aux communications faites par le Nicaragua au nom du Guatemala, de la République dominicaine, du Honduras, du Panama et

---

<sup>5</sup> FCCC/SBSTA/2008/13, par. 48.

<sup>6</sup> Ces communications figurent dans les documents FCCC/AWGLCA/2008/MISC.5, FCCC/AWGLCA/2008/MISC.5/Add.2 (Part I), FCCC/AWGLCA/2009/MISC.1 et FCCC/AWGLCA/2009/MISC.4 (Part II).

du Nicaragua qui présentent les critères et la position actuels de ces Parties sur les questions abordées dans le paragraphe 1 (a) à e)) du Plan d'action de Bali<sup>7</sup>.

#### **IV. Questions diverses**

(Point 4 de l'ordre du jour)

22. Aucune autre question n'a été soulevée ni examinée.

#### **V. Rapport de la session**

(Point 5 de l'ordre du jour)

23. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 12 juin, le Groupe de travail a examiné et adopté le projet de rapport sur sa sixième session<sup>8</sup>. À cette même séance, sur proposition du Président, le Groupe de travail a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport de la session, avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président.

#### **VI. Clôture de la session**

24. À la 2<sup>e</sup> séance, le 12 juin, le Président a remercié le Vice-Président, la Rapporteuse et le secrétariat pour le travail fourni. Il a également remercié les délégués de leurs contributions. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de l'AOSIS, un au nom des pays les moins avancés, un au nom du Groupe des États d'Afrique, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un au nom du Groupe composite.

---

<sup>7</sup> Ces communications figurent dans le document FCCC/AWGLCA/2009/MISC.4 (Part II).

<sup>8</sup> FCCC/AWGLCA/2009/L.3.



Annexe

**Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée  
à long terme au titre de la Convention sera saisi  
à sa sixième session**

**Documents établis pour la session**

FCCC/AWGLCA/2009/6	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/AWGLCA/2009/7	Note relative au déroulement de la sixième session. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/8	Texte de négociation. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/9	Résumé des points de vue exprimés au cours de la cinquième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/MISC.4 (Part I) et (Part II) et Add.1 à 3	Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2009/MISC.5 et Add.1	Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from intergovernmental organizations
FCCC/AWGLCA/2009/INF.1	Revised negotiating text. Note by the secretariat
FCCC/AWGLCA/2009/L.3	Projet de rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa sixième session

**Autres documents disponibles**

FCCC/AWGLCA/2009/4 (Part I) et (Part II)	Mise en œuvre du Plan d'action de Bali et éléments du document final. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/5	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa cinquième session, tenue à Bonn du 29 mars au 8 avril 2009
FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev.1	Idées et propositions relatives au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali. Note révisée du Président

-----